

LA FORMATION

LE DEJEPS

LE CQP ET

L'IF



LE D.E.J.E.P.S

Présentation :

- Acquisition des compétences du métier d'enseignant professionnel de tennis
- Alternance de 1250 heures : 750 heures en centre et 500 heures minimum en club

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre âgé de 18 ans le jour des tests de sélection
- Etre capable de justifier d'un niveau de jeu équivalent à la troisième série fédérale : être ou avoir été classé 15/2
- Etre titulaire du PSC1 ou AFPS
- Etre titulaire du CQP AMT *ou* du CQP ET *ou* attester de 90 h d'enseignement sur une même saison sportive

Copie du diplôme du CQP AMT ou CQP ET ou

Production d'une attestation d'expérience d'enseignement du tennis de 90h sur une saison sportive délivrée par le CTR

- Satisfaire aux épreuves des tests de sélection
- Etre en situation professionnelle d'alternance avec un club

Formation dispensée d'août à juin :

- Tous les lundis et mardis hors période de vacances scolaires
- 1 semaine fin août
- 1 semaine aux vacances de Toussaint
- 3 jours aux vacances de Noël
- 2 semaines aux vacances de Février
- 1 semaine aux vacances de Printemps
- + Actions complémentaires : 7 jours
- + Évaluations formatives et certificatives

CONTENUS DE FORMATION :

- UC1 : Concevoir un projet d'action
- UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif (enseignement – entraînement – formation de cadres)
- UC4 : Encadrer le tennis en sécurité
- Actions complémentaires avec l'ETR

LE CQP Éducateur Tennis

Présentation :

- Acquisition des compétences du métier d'éducateur de tennis
- **Alternance de 200 heures : 140 heures en centre et 60 heures minimum en club**

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Être titulaire du **PSC1** ou **d'une autre qualification admise** en équivalence
- Être capable de **justifier d'un niveau de jeu actuel ou passé**, équivalent au classement fédéral **de 30/2**
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis
- Être en situation professionnelle d'**alternance avec un club**
- **Tutorat obligatoire**

20 jours de formation en présentiel :

- 6 jours la 2^{ème} semaine des vacances de Toussaint
- 1^{er} et 2 décembre 2018
- 19 et 20 janvier 2019

- Du 18 au 22 février 2019
- Du 15 au 19 avril 2019

CONTENUS DE LA FORMATION

Bloc de compétences 1 : Accueil / Communication auprès des publics du club

Bloc de compétences 2 : Encadrement et conduite des séances d'initiation

Bloc de compétences 3 : Dynamisation, animation et promotion

Bloc de compétences 4 : Intégration, organisation, relations avec les dirigeants, travail en équipe

Bloc de compétences 5 : Protection, sécurité, prévention, éducation

L'Initiateur Fédéral

Présentation :

- Acquisition des compétences de l'Initiateur Fédéral
- **70 heures en centre de formation**
- L'alternance en club est préconisée

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- Être titulaire du **PSC1 ou d'une autre qualification admise** en équivalence
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis

CONTENUS DE LA FORMATION :

Acquisition des blocs de compétences :

- Accueil / Communication
- Encadrement et conduite des séances d'initiation chez les jeunes
- Sécurité, prévention

10 jours de formation en présentiel :

- 6 jours la 2^{ème} semaine des vacances de Toussaint
- 1^{er} et 2 décembre 2018
- 19 et 20 janvier 2019

RECAPITULATIF PAR PROFIL pour obtenir le CQP ET

	Durée de formation en centre (FOAD comprise)	Durée de stage en structure/public	Epreuves à valider	Blocs à obtenir
Pas de diplôme tennis	140 H	60 H (tout public)	Epreuves N°1 et N°2	BLOCS 1 à 5
Titulaires de l'IF	70 H	30 H (public adulte)	Epreuve N°2 Public adulte	BLOC 2
Titulaires du CQP AMT	35 H	30 H (public adulte)	Epreuve N°2 Public adulte	BLOC 2

LES CONDITIONS D'EXERCICES de l'IF au DEJEPS

Diplôme et volume horaire	Rappel des prérogatives, du statut et du groupe CCNS	Evolution pour la saison 2019
Initiateur fédéral (IF)	Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, Statut bénévole	Ce diplôme fédéral est conservé. Il est nécessaire d'assurer le suivi des diplômés « IF » afin que ceux qui le souhaitent, puissent solliciter une équivalence partielle pour l'obtention du CQP ET.
CQP Assistant Moniteur Tennis (AMT)	Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole	Tous les titulaires du CQP AMT conservent leurs prérogatives. Ils peuvent solliciter une équivalence partielle pour l'obtention du CQP ET.
CQP Educateur de tennis (ET) 200 heures de formation dont 140 heures en centre et 60 heures en club	Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis, auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40) Participation aux animations du club Statut salarié (groupe 3 de la CCNS) ou bénévole	Le nombre d'heures de face à face pédagogique est limité à 360 heures par an. Les cours individuels, l'entraînement et la formation de cadres sont exclus Activité exercée sous l'autorité de l'employeur. Le statut de travailleur indépendant n'est pas possible Tutorat pendant la formation
DEJEPS Tennis 1 250 heures de formation dont 750 heures en centre et 500 heures en club	Il met en œuvre des actions sportives et de développement, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux. Il exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.	

Téléchargement des dossiers d'inscription du DEJEPS, du CQP ET et de l'IF sur le site de la Ligue

